

Energie, climat

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'énergie et du climat

**Arrêté du 7 juillet 2009 portant nomination à la commission consultative des marchés
auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)**

NOR : DEVE0916904A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 542-12,

Vu l'arrêté du 6 décembre 1993, instituant une commission consultative des marchés auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ;

Vu l'arrêté du 3 février 2003 portant nomination à la commission consultative des marchés auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs,

Décide :

Article 1^{er}

M. Minery (Jacques), rapporteur à temps complet à la Cour des comptes, est nommé rapporteur devant la commission consultative des marchés auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Article 2

Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 7 juillet 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur de l'énergie,
P.-M. ABADIE